



*Canadian Association of Provincial Court Judges  
Association canadienne des juges des cours provinciales*

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Samedi 6 avril et dimanche 7 avril 2019

Hôtel Delta, Montréal

Salle Concerto

---

**PERSONNES PRÉSENTES**

Sanjeev Anand, 3<sup>e</sup> vice-président de l'ACJCP  
Jean-Pierre Archambault, coprésident du Comité sur l'accès à la justice (samedi)  
Elizabeth Buckle, sur procuration de Laurel Halfpenny-MacQuarrie, NS  
Inez Cardinal, SK  
Sandra Chapman, ancienne présidente MB (samedi)  
Béatrice Clément, PQ  
Gary Cohen, gestionnaire du site Web  
Gary Cornfield, sur procuration de Raymond Bodnarek, AB  
Danielle Côté, Bromont (samedi)  
Michael Cozens, YT  
Danielle Dalton, 1<sup>re</sup> vice-présidente  
Joe De Filippis, trésorier  
Robin Finlayson, vice-président du Comité national sur la formation  
Céline Gervais, projet historique (samedi)  
Robert Gorin, président sortant  
Wayne Gorman, président du programme de consultation pour la magistrature  
Ross Green, corédacteur du Journal  
Mary Kate Harvie, rédactrice du contenu du site Web (samedi)  
Josh Hawkes, Comité sur le droit  
Jeff Lantz, Î.-P.-É.  
Marco LaBrie, président  
Karen Lische, secrétaire  
John Maher, président du Comité sur la rémunération  
Michelle Marquette, vice-présidente, SK  
Jean McBride, MB  
Kael McKenzie, Comité sur l'égalité et la diversité  
Mayland McKimm, BC et président intérimaire du Comité sur l'indépendance judiciaire  
Katherine McLeod, présidente du Comité national sur la formation  
Julie Messier, sur procuration de Lisa Mrozinski, Comité sur la déontologie judiciaire (samedi)  
Martine Nolin, corédactrice du Journal

Kenneth Oliver, NB  
Marc Renaud, cour municipale  
Mélanie Roy, présidente du Comité sur la justice autochtone (samedi)  
Theodore Tax, 2<sup>e</sup> vice-président  
Martin Tétreault, directeur observateur, PQ  
David Walker, vice-président du Comité sur la rémunération  
Wynne Anne Trahey, NL  
Martha Zivolak, ON

## **Samedi 6 avril 2019**

### **1. SOUHAITS DE BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR**

La séance est déclarée ouverte à 8 h 31 par le président de l'association, le juge Marco LaBrie, qui assure la présidence de la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et les présentations sont faites. Des procurations ont été déposées par Garth Malakoe des Territoires du Nord-Ouest, qui a donné procuration à Robert Gorin des Territoires du Nord-Ouest, par Raymond Bodnarek de l'Alberta, qui a donné procuration à Gary Cornfield de l'Alberta et par Laurel Halfpenny-MacQuarrie de la Nouvelle-Écosse, qui a donné procuration à Elizabeth Buckle de la Nouvelle-Écosse. La juge Karen Lische a communiqué l'ordre du jour proposé par voie électronique aux participants préalablement à la réunion. Le quorum est atteint.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Kenneth Oliver et APPUYÉ par le juge Theodore Tax que l'ordre du jour proposé pour la réunion, avec modification, soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

### **2. VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 13 ET 14 NOVEMBRE 2018 – MONTRÉAL**

Ce procès-verbal a été distribué par voie électronique par la secrétaire, la juge Karen Lische, préalablement à la réunion.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par la juge Mary Kate Harvie que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des 13 et 14 novembre 2018, en anglais, soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

### **VERSION FRANÇAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 21 ET 22 AVRIL 2018 – MONTRÉAL**

Ce procès-verbal a été distribué par voie électronique par la secrétaire, la juge Karen Lische, préalablement à la réunion.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par la juge Karen Lische que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des 21 et 22 avril 2018, en français, soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

### **3. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le juge Marco LaBrie a distribué, préalablement à cette réunion, son rapport écrit.

En plus de son rapport écrit, le juge Marco LaBrie a annoncé la nouvelle que le Congrès 2022 de l'ACJCP se tiendra en Ontario à l'automne 2022. L'ACJCP, à titre d'intervenant, est toujours en attente de la décision de la Cour d'appel du Québec en ce qui concerne le Renvoi du Québec. Dès qu'une décision sera rendue, le juge Marco LaBrie veillera à ce que tout le monde en soit informé.

#### **4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE**

La juge Karen Lische a distribué son rapport par voie électronique préalablement à cette réunion et a rappelé au conseil d'administration que les dates de réunion pour le reste de l'année 2019 sont indiquées dans le rapport de la secrétaire. En outre, la juge Lische a l'intention de fournir prochainement aux directeurs, au bureau de direction et aux présidents de comité la liste des dates de réunion pour l'année civile 2020. La juge Lische a informé tout le monde que le *Manuel de l'ACJCP* est à jour. La juge Lische a rappelé à tous que le bureau de direction se réunira avec la Cour suprême du Canada le lundi 8 avril 2019 et en particulier l'honorable juge Andromache Karakatsanis.

Malheureusement, probablement en raison des problèmes auxquels le cabinet du ministre de la Justice est actuellement confronté, le bureau de direction de l'ACJCP n'a pas pu obtenir une réunion avec le ministre fédéral de la Justice, David Lametti, le lundi 8 avril 2019. La juge Lische fera un suivi pour voir si une future réunion est possible.

La juge Lische a également rappelé au conseil d'administration que le président de l'Association du Barreau canadien, Raymond Adlington, a assisté à la réunion qui s'est tenue à l'automne 2018 à Montréal, et s'est adressé au conseil d'administration au nom de cette association. L'ABC n'était pas disponible le lundi 8 avril 2019 pour une réunion avec le bureau de direction, en raison d'engagements préalables, mais cela n'a pas été considéré comme un problème étant donné la réunion qui s'est tenue récemment.

#### **5. RAPPORT DU TRÉSORIER**

Le juge Joe De Filippis a fourni le rapport du trésorier à l'avance et l'a distribué par voie électronique aux membres du conseil d'administration.

#### **6. BUDGET 2019-2020**

Le juge Joe De Filippis a fourni le budget du trésorier à l'avance par voie électronique aux membres du conseil d'administration et était présent pour répondre à leurs questions.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Gary Cornfield que les rapports du président, de la secrétaire et du trésorier soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

#### **7. FORMATION**

##### **a. Comité national sur la formation (CNF)**

La juge Katherine McLeod a distribué le budget du Comité national sur la formation préalablement à la réunion aux membres du conseil d'administration. La juge McLeod n'a pas fourni de rapport écrit. Elle a fait remarquer que les cours provinciales et territoriales étaient soumises à des pressions et des charges de travail plus importantes. Elle a indiqué qu'un plus grand nombre d'affaires sont traitées par notre niveau de juridiction, que la Cour d'appel exerce des pressions sur nos juges, que les juges de l'Î.-P.-É. doivent obligatoirement suivre une formation et que le public est en droit de disposer de juges qualifiés. La formation de ces juges est un rôle énorme et une responsabilité importante.

Le Comité national sur la formation et l'Institut national de la magistrature entretiennent une relation de longue date. Un sous-comité du Comité national sur la formation a été constitué afin de déterminer quels seront les besoins des juges des cours provinciales et territoriales à l'avenir. Le président de ce sous-comité est Ryan Rolston et on espère que le rapport du sous-comité sera prêt dans les prochaines semaines.

La juge McLeod est également en train de recueillir des informations auprès de chaque province et territoire sur la manière dont ils s'y prennent pour dispenser de la formation à leurs juges. La juge McLeod s'est penchée sur le rôle du gouvernement fédéral dans le soutien à la formation des juges provinciaux et territoriaux.

La juge Katherine McLeod a souligné l'importance d'une vision globale de la formation. Le juge Robin Finlayson a parlé du budget du Comité national sur la formation et a signalé leur demande de fonds d'un montant de 10 000 \$ pour relever les défis futurs. Ce point sera renvoyé au Forum des directeurs en vue d'une discussion. La juge McLeod a souligné qu'il était important de consulter les juges en chef partout au Canada. Elle a rappelé à tous que la juge en chef de l'Ontario, Lise Maisonneuve, et le juge Sanjeev Anand siègent au conseil d'administration de l'INM.

Enfin, la juge McLeod a souligné l'importance du bien-être dans la mesure où les juges des cours provinciales et territoriales instruisent des affaires plus graves qui peuvent avoir un impact sur leur santé mentale à long terme.

La juge McLeod a indiqué que l'INM avait reçu un montant de 99 000 \$ du gouvernement fédéral destiné à la formation des juges des cours provinciales et territoriales. Cet argent a été reçu il y a un certain temps par l'INM et l'on peut se demander quelle portion a effectivement servi à la formation des juges des cours provinciales et territoriales.

La conversation a été ramenée sur le budget proposé pour le Comité national sur la formation et en particulier sur le montant de 10 000 \$ demandé pour les défis futurs. La juge Martha Zivolak a demandé à quoi cet argent était destiné et la juge McLeod a indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'allouer précisément ce montant de 10 000 \$ pour le moment, mais que l'utilisation de ces fonds devra être approuvée par le bureau de direction de l'ACJCP.

**b. Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ)**

La juge Danielle Côté, préalablement à la réunion, avait distribué les détails du Programme de formation des nouveaux juges de Bromont de cette année. La juge Danielle Côté était ravie d'annoncer qu'un juge de chaque province et territoire, à l'exception de l'Î.-P.-É., s'adresserait aux nouveaux juges à Bromont cette année. La juge Côté a indiqué que 80 juges sont inscrits au Programme de formation des nouveaux juges de cette année. Le programme de Bromont a été actualisé et les conférenciers ont été invités à fournir des présentations Powerpoint et des listes de contrôle pour aider les nouveaux juges.

Le juge Jeff Lantz a suggéré que la documentation du programme de Bromont soit affichée sur le site Web de l'ACJCP, en plus d'une copie plus récente de l'article *Conduct of a Trial* (conduite d'un procès) par Alan Edgar. Le juge Gary Cohen a indiqué que la documentation du programme de Bromont pourrait être affichée sur le site Web de l'ACJCP. La juge Danielle Côté a confirmé que les auteurs des documents ont signé un accord de divulgation. La juge Mary Kate Harvie enverra un courriel lorsque ces documents seront disponibles sur le site Web.

## **8. INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE (INM)**

Le juge Sanjeev Anand a distribué son rapport aux membres du conseil d'administration préalablement à la réunion. Au moment où il a rédigé ce rapport et assisté à sa première réunion avec l'INM, il n'était pas au courant de la subvention de 99 000 \$ accordée à l'INM pour la formation des juges provinciaux et territoriaux. Le juge Anand a parlé du séminaire de formation qui aura lieu dans quelques jours et il en profitera pour soulever la question de ce montant de 99 000 \$. Le juge Sanjeev Anand a expliqué que l'INM est un organisme de facilitation qui fait appel à des universitaires et invite des juges à faire des présentations et à éduquer d'autres juges.

Le juge Sanjeev Anand a soulevé le problème des juges de cours provinciales qui se voient écartés des cours offerts du fait que des juges nommés en vertu de l'article 96 souhaitent avoir la place. Le juge Anand a été informé par Adele Kent qu'il s'agissait d'une erreur et que cela ne devrait pas se reproduire. Il y a un autre problème : les juges nommés en vertu de l'article 96 ont directement accès aux documents de formation sur le site Web de l'INM, alors que les juges des cours provinciales peuvent demander l'accès à ces documents sur le site Web de l'INM. Une certaine inquiétude a été soulevée, car les juges des cours provinciales avaient auparavant librement accès à ces documents alors qu'ils doivent maintenant en faire la demande.

Le juge Anand a indiqué que le bureau de direction a discuté de ces problèmes et que le juge Marco LaBrie écrira une lettre à l'INM concernant la planification de la succession. Le juge LaBrie rappellera à l'INM que le poste de direction de l'INM doit être occupé tour à tour par un juge nommé en vertu de l'article 96 et un juge de cour provinciale. Par conséquent, lorsqu'Adele Kent prendra sa retraite, son successeur devrait être un juge de la cour provinciale, vu qu'elle est une juge nommée en vertu de l'article 96.

Le juge Sanjeev Anand a convenu que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans la formation des juges des cours provinciales.

La juge Danielle Côté fournira le matériel de formation préparé par le juge André Perreault au juge Sanjeev Anand afin de le proposer à l'INM pour qu'il soit ajouté à leur site Web.

## **9. COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION**

Le juge John Maher a distribué son rapport à l'avance aux membres du conseil d'administration. En outre, le juge John Maher a indiqué que le Comité sur la rémunération recommande que l'ACJCP attende de voir ce que la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique veulent que fasse l'association, étant donné le récent litige devant la Cour suprême du Canada concernant à la fois la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse.

Le juge Ken Oliver a demandé des renseignements sur le projet de collecte de données et le juge John Maher a indiqué qu'il assurerait un suivi à ce sujet. Le projet de collecte de données a été mis en place pour réunir les données disponibles dans les différentes provinces et territoires afin qu'elles soient potentiellement utilisées à l'avenir.

## **10. COMITÉ SUR LA DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE**

La juge Lisa Mrozinski ne pouvait pas assister à la réunion. Elle a distribué un rapport préalablement à la réunion. La juge Julie Messier assistait à la réunion pour le compte de la juge Lisa Mrozinski. La juge Julie Messier a indiqué qu'une première ébauche des lignes directrices proposées au sujet des médias sociaux avait été distribuée aux membres du conseil d'administration.

## **11. COMITÉ SUR L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE**

Le juge Mayland McKimm n'a pas déposé de rapport, car il vient tout juste d'être nommé président intérimaire de ce comité. Il a indiqué que le comité était inactif depuis un certain temps, environ 18 mois. Il a demandé aux directeurs de recommander que le bureau de direction radie tous les membres du comité et reconstitue complètement ce comité. Ce point a été renvoyé au Forum des directeurs.

## **12. COMITÉ SUR LE DROIT**

Le juge Josh Hawkes a distribué son rapport préalablement à la réunion aux différents membres du conseil d'administration. Il a indiqué que le projet de loi C-75 est actuellement bloqué au Sénat depuis décembre 2018. Le juge Joe De Filippis a indiqué qu'au cours de la dernière journée, le projet de loi a été renvoyé à un sous-comité chargé d'examiner si les juges des cours provinciales pourraient ou non gérer le travail supplémentaire qu'entraînerait ce projet de loi.

La deuxième question soulevée par le juge Josh Hawkes a été la demande de l'ACJCP de présenter une résolution à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada afin d'appeler le gouvernement fédéral à ne pas faire de réformes majeures en droit pénal lors de la sanction royale sans préavis approprié. Cette question a été renvoyée au Forum des directeurs pour discussion.

## **13. COMITÉ SUR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ**

Le juge Kael McKenzie a remis son rapport à titre de président du Comité sur l'égalité et la diversité aux membres du conseil d'administration de l'ACJCP préalablement à la réunion. Le juge McKenzie a mentionné sa recommandation sur les meilleures pratiques en matière de candidatures aux postes de juges. Le juge McKenzie a demandé que les directeurs réfléchissent à la question d'envisager les choses selon l'optique de l'égalité et de la diversité et la soumettent à leurs juridictions pour veiller à ce que celles-ci adoptent un processus inclusif pour les candidatures aux postes de juges. Le juge McKenzie a demandé aux directeurs de faire connaître le profil des membres d'origine diverse de la magistrature et a encouragé les personnes qui exercent des fonctions de formation et de direction à soutenir les juges issus de communautés diverses pour qu'ils puissent postuler à d'autres postes au sein de la magistrature.

Le juge Ken Oliver a rappelé au juge McKenzie d'aviser les directeurs des différentes provinces et des territoires lorsque le poste correspondant à leur juridiction au sein du comité est vacant. Le juge McKenzie a indiqué que bien qu'il y ait plusieurs postes vacants, notamment pour le nord, l'Î.-P.-É., l'Alberta et Terre-Neuve, le comité a été revitalisé. Une discussion a eu lieu sur l'importance d'avoir des candidats d'origine diverse qui postulent à la magistrature en premier lieu. Le juge McKenzie a mis cette information en évidence uniquement pour qu'elle fasse l'objet d'une réflexion et d'un examen et non pas pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour du Forum des directeurs.

#### **14. PROGRAMME DE CONSULTATION POUR LA MAGISTRATURE**

Le juge Wayne Gorman a distribué son rapport préalablement à la réunion et était présent pour répondre aux questions. Il a profité de l'occasion pour remercier la juge Julie Messier, qui était présente à la réunion, pour le travail qu'elle avait récemment réalisé en vue de changer la manière dont le Programme de consultation pour la magistrature paie les services de counselling.

Le juge Gorman a souligné que le Programme de consultation pour la magistrature fonctionne très bien et que le taux de satisfaction est très élevé. Il a rappelé à tous qu'il s'agit d'un programme national et qu'il est très facile d'accès.

#### **15. COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS**

##### **a. *Journal des juges provinciaux***

Le juge Ross Green et la juge Martine Nolin ont fourni leurs rapports préalablement à la réunion. En plus de son rapport, le juge Ross Green a souligné le fait que la question autochtone sera à l'honneur dans le prochain numéro du Journal. En outre, il a indiqué que ce numéro du *Journal* sera un peu plus long, car il contiendra un article sur l'accès à la justice, l'histoire d'un juge du Nouveau-Brunswick qui a pris sa retraite après avoir siégé pendant 44 ans et, bien sûr, la justice indigène sera sur le devant de la scène.

Les membres du conseil d'administration ont remercié le juge Ross Green et la juge Martine Nolin pour leur excellent travail sur le *Journal*.

#### **b. Gestionnaire du site Web**

Le juge Gary Cohen avait préparé et distribué son rapport préalablement à la réunion du conseil d'administration. En plus de son rapport, il a souligné qu'ils allaient se réunir aujourd'hui afin d'embaucher une nouvelle personne pour contribuer au travail technologique, car Oliver Jaar va déménager et ne sera plus en mesure de les aider.

#### **c. Éditrice du contenu**

La juge Mary Kate Harvie a rappelé au conseil d'administration qu'elle envoie des courriels aux directeurs afin qu'ils les fassent parvenir ensuite aux membres pour tenir tout le monde au courant, leur rappeler l'existence de l'ACJCP et les informer s'il y a quelque chose de nouveau à savoir.

La juge Mary Kate Harvie a demandé qu'on l'informe des événements importants tels que les départs à la retraite afin qu'elle puisse déterminer s'il serait approprié d'envoyer un courriel dans les circonstances.

La juge Béatrice Clément a rappelé à tous que les courriels ou le contenu de leurs pièces jointes doivent être rédigés dans les deux langues officielles, car nous sommes une organisation bilingue.

### **16. COMITÉ SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE**

Le juge Jean-Pierre Archambault a distribué son rapport préalablement à la réunion. Ce comité a été très occupé et étudie la possibilité de préparer un document pour les plaideurs non représentés par un avocat. Ils examinent également la possibilité de faire un sondage sur l'utilisation de la technologie dans les cours. Le juge Archambault a indiqué que son comité doit s'assurer que son travail n'empiète pas sur celui d'autres comités.

### **17. PROJET HISTORIQUE**

La juge Céline Gervais a distribué son rapport aux membres du conseil d'administration préalablement à la réunion. Elle a souligné que le chapitre sur la présidence de Mayland McKimm est terminé et qu'elle commencera ensuite le chapitre sur la présidence de Robert Gorin.

### **18. CONSEIL CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE**

La juge Shelagh Creagh ne pouvait pas assister à la réunion et aucun rapport n'a été déposé.

### **19. COMITÉ SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE**

La juge Mélanie Roy a indiqué que son comité avait été occupé à rédiger des articles pour le *Journal*. Elle a aussi indiqué qu'elle allait probablement démissionner du poste de présidente du Comité sur la justice autochtone à l'automne à Banff. Elle est d'avis que le président du comité devrait être autochtone, ce qui n'est pas son cas. Elle continuera probablement à travailler néanmoins avec le comité.



**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Jeffrey Lantz et APPUYÉ par le juge Kenneth Oliver que les rapports des différents comités soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

## **20. POINTS PRIORITAIRES**

### **a. Durée du mandat des directeurs**

Le juge Marco LaBrie a expliqué qu'il est très difficile de saisir tous les enjeux de l'ACJCP en peu de temps. Pour cette raison, on a demandé aux directeurs si leur mandat devrait être prolongé à deux ans ou plus. Bien que certains directeurs aient présenté un rapport, certains ne seront pas en mesure de le faire avant l'automne. Le juge Marco LaBrie a demandé aux directeurs de continuer à discuter cette question lors du Forum des directeurs, mais il croit comprendre qu'aucune décision ne pourra être prise pour le moment, étant donné que certains directeurs ont besoin de l'avis de leurs mandants, qui ne sera disponible qu'à l'automne.

### **b. Prix de la justice 2019 de l'ACJCP**

Le juge Marco LaBrie a rappelé au conseil d'administration qu'historiquement, le Prix de la justice de l'ACJCP est décerné à un juge de la province d'accueil, qui sera l'Alberta en 2019. Le juge Marco LaBrie a sollicité des suggestions au sujet des personnes qui pourraient mériter un tel prix et a indiqué qu'en fin de compte, c'est le bureau de direction qui prendra la décision à ce sujet.

### **c. Médaille de l'ACJCP 2019**

Le juge Marco LaBrie a souligné que la médaille de l'ACJCP est décernée à une personne qui a fait une contribution exceptionnelle à l'association. Le bureau de direction a discuté d'une personne qui, selon lui, serait digne de recevoir cette médaille et il soumettra son nom au conseil d'administration pour examen.

### **d. Questions relatives à la formation**

Le juge Marco LaBrie a indiqué que les questions relatives à la formation avaient été traitées antérieurement sous la partie 7 « Formation » lorsque les rapports avaient été faits sous la rubrique du Comité national sur la formation et de l'Institut national de la magistrature. Aucune nouvelle question n'a été soulevée à ce sujet. Le juge Marco LaBrie a indiqué que le bureau de direction attend avec impatience le rapport du sous-comité sur la formation présidé par Ryan Rolston.

**La séance est levée à 11 h 28.**

## **21. RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS – de 11 h 34 à 13 h 45**

**Dimanche 7 avril 2019**

## **22. RAPPORT SUR LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS**

Le juge Gary Cornfield (pour le compte du juge Raymond Bodnarek) a confirmé que le juge Joe De Filippis avait assisté à la réunion pour répondre aux questions relatives au budget.

Le juge Gary Cornfield a ensuite résumé les discussions et les motions adoptées lors du Forum des directeurs. Le procès-verbal du Forum des directeurs est joint à l'annexe A.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Kenneth Oliver et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que le procès-verbal et les résolutions de la réunion du Forum des directeurs soient approuvés.  
MOTION ADOPTÉE.

## **23. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX**

### **Colombie-Britannique**

Le juge Mayland McKimm a soumis son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. En outre, il a indiqué que la Cour suprême du Canada avait été autorisée à instruire l'affaire des documents du cabinet pour la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. En outre, la Colombie-Britannique attend les résultats de sa commission d'examen de la rémunération de 2016.

### **Yukon**

Le juge Michael Cozens a soumis son rapport par voie électronique préalablement à la réunion et a souligné que leur décret en conseil était passé.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le juge Garth Malakoe a distribué son rapport préalablement à la réunion. Le juge Robert Gorin (pour le compte de Garth Malakoe) était présent pour répondre aux questions, le juge Malakoe n'étant pas disponible pour assister à la réunion. Le juge Gorin a souligné qu'un quart de leur cour, à savoir un juge, a pris sa retraite et a été remplacé.

### **Alberta**

Le juge Raymond Bodnarek a distribué son rapport préalablement à la réunion. Le juge Bodnarek ne pouvait pas assister à la réunion, mais il a donné procuration au juge Gary Cornfield. Le juge Cornfield était présent pour répondre aux questions éventuelles. Il a ajouté qu'il se réjouissait de voir tout le monde à Banff pour le congrès d'automne de l'ACJCP.

### **Saskatchewan**

La juge Inez Cardinal a distribué son rapport préalablement à la réunion. En plus de son rapport, elle a indiqué qu'ils tiendront leur congrès de mai avec le Manitoba et qu'ils assisteront au congrès de Banff en octobre « en banc ».

### **Manitoba**

La juge Jean McBride a distribué son rapport préalablement à la réunion. En outre, elle a signalé qu'ils se préparent pour leur prochaine commission d'examen de la rémunération et que, le mois dernier, le gouvernement avait déposé un projet de loi modifiant deux parties de leur loi

sur les juges. La première modification concerne l'âge de la retraite obligatoire qui, à la suite de cette réforme, est désormais fixé à 75 ans. Les juges les plus touchés par ce changement sont ceux qui disposent de seulement six mois à compter de la date d'adoption de la réforme pour prendre leur retraite. Il n'y a pas de droits acquis intégrés dans la législation. Le deuxième changement concerne le processus de nomination. Auparavant, il y avait des comités et des entretiens permettant des suggestions régionales, mais le gouvernement propose maintenant un comité sur trois ans comportant des personnes venant uniquement de Winnipeg. En raison de cette réforme, il est à craindre qu'il manque un apport des régions en matière de nominations des juges. Des questions ont été posées et des inquiétudes ont été exprimées au sujet des réformes touchant les pensions et ces changements semblent être apportés la plupart du temps sans apport ni consultation de la magistrature. Le juge Mayland McKimm, président intérimaire du Comité sur l'indépendance judiciaire, examinera la question avec son comité.

### **Ontario**

La juge Martha Zivolak a distribué son rapport préalablement à la réunion. En outre, elle signale que les nominations au Tribunal unifié de la famille de l'Ontario, qui est dans sa première phase, sont imminentes.

### **Québec**

La juge Béatrice Clément a distribué son rapport préalablement à la réunion. Elle a ajouté que leur commission d'examen de la rémunération a été suspendue en raison d'un litige. Le processus établi par la Cour suprême du Canada n'a pas été respecté. Les discussions initiales semblent de bonne foi. La juge Béatrice Clément a également rappelé à tous que le Renvoi du Québec a été entendu par un panel de sept juges de la Cour d'appel du Québec en novembre 2018 et qu'ils attendent toujours une décision à ce sujet.

### **Cour municipale de la Ville de Montréal**

Le juge Marc Renaud a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Il indique qu'ils ont eu des réunions avec leur gouvernement et leur ministre de la justice. Il précise que cela prend beaucoup de temps et est très coûteux. Il a répondu aux questions concernant le nouveau projet de loi sur la laïcité.

### **Nouveau-Brunswick**

Le juge Kenneth Oliver a distribué son rapport préalablement à la réunion. En outre, il a signalé qu'il y avait eu deux nouvelles nominations au Nouveau-Brunswick et qu'un poste était vacant en raison d'un départ à la retraite. Leur commission d'examen de la rémunération est en préparation et ils reçoivent 80 % du salaire des juges nommés en vertu de l'article 96.

### **Nouvelle-Écosse**

La juge Laurel Halfpenny-MacQuarrie a distribué son rapport préalablement à la réunion. La juge Halfpenny-MacQuarrie ne pouvait pas assister à la réunion et a donné une procuration à la juge Elizabeth Buckle. La juge Buckle a indiqué que leur tribunal unifié de la famille devrait être établi en juin. Elle a fourni une mise à jour sur leur litige et a indiqué que leur contestation

constitutionnelle est en cours. Au nom des juges de la Nouvelle-Écosse, la juge Elizabeth Buckle a remercié les autres provinces et territoires pour leur soutien moral et financier. La Nouvelle-Écosse a indiqué qu'elle ne cherchait pas à obtenir de fonds supplémentaires pour le moment. La question du congé de maternité et du congé parental a été soumise au gouvernement.

### **Île-du-Prince-Édouard**

Le juge Jeffrey Lantz a distribué son rapport préalablement à la réunion. Il n'avait rien à ajouter à son rapport et était présent pour répondre aux questions.

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

La juge Wynne Anne Trahey a distribué son rapport préalablement à la réunion. En outre, elle a indiqué que leur litige était devant la cour en mars et qu'ils attendaient un rapport dans les prochaines semaines.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Mayland McKimm et APPUYÉ par la juge Inez Cardinal que les rapports des provinces et des territoires soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

## **24. CONGRÈS ANNUELS**

### **a. Congrès 2018 – Montréal**

Le juge Marco LaBrie a indiqué que le Congrès 2018 qui s'est tenu à Montréal, au Québec, a donné lieu à un léger surplus de 3 450 \$. Il a prévenu le trésorier de l'ACJCP qu'il devrait recevoir un chèque pour ce montant.

### **b. Congrès 2019 – Banff, Alberta**

La juge Danielle Dalton s'est excusée d'avoir envoyé un courriel en anglais et non pas en anglais et en français. La juge Dalton ne disposait que d'un délai très court pour transmettre l'information aux membres, mais elle a indiqué qu'elle reconnaissait que la documentation devait être diffusée dans les deux langues officielles, à savoir l'anglais et le français. Elle a également indiqué qu'elle sera vigilante à cet égard à l'avenir. La juge Dalton a signalé que le contenu du site Web est disponible dans les deux langues officielles – il s'agit du seul courriel qui a été envoyé uniquement en anglais, par inadvertance.

Le thème du Congrès de l'Alberta est « Une justice efficace dans un paysage en pleine évolution ». Des informations sont déjà disponibles sur le site Web, mais on s'attend à ce qu'elles soient bientôt actualisées. Le congrès proprement dit se tiendra du 2 au 5 octobre 2019.

Le nombre de participants à ce congrès est limité vu qu'il se tiendra à Banff. Le coût de l'hôtel Banff Springs est prohibitif. Le comité a décidé de tenir malgré tout le congrès à Banff, mais il y a seulement quelques hôtels à Banff. Par conséquent, le nombre de participants sera limité. L'autre option aurait été de tenir le congrès à Edmonton où il y aurait beaucoup plus de chambres d'hôtel, mais ce qui, étant donné l'endroit, susciterait

probablement moins d'intérêt. La juge Dalton estime que la limite sera établie à environ 250 participants. Elle a rappelé à tous que les personnes siégeant au conseil d'administration, les directeurs, les présidents et les membres du bureau de direction ont tous des chambres réservées au Banff Park Lodge. Elle a également indiqué que les juges de l'Alberta y assisteront bien entendu, mais que les juges de la Saskatchewan et du Manitoba s'y rendront « en banc ».

Pour ceux qui sont sur une liste d'attente, il est prévu que les places réservées soient retenues jusqu'au 15 juin 2019, date limite d'inscription, puis les places restantes seront alors libérées et offertes à ceux qui sont sur la liste d'attente. Il y a actuellement sept personnes sur la liste d'attente.

La juge Danielle Dalton a indiqué que chaque juridiction a droit à trois ou quatre délégués. Elle souhaiterait connaître l'identité de tous les délégués envoyés par chaque juridiction. Elle a demandé qu'un courriel identifiant ces personnes lui soit envoyé et qu'une copie soit envoyée au trésorier (le juge Joe De Filippis) afin qu'il connaisse l'identité des personnes qui lui soumettront des demandes de remboursement de dépenses. La juge Danielle Dalton a confirmé une fois de plus que le Banff Park Lodge, où se tiendra le congrès, dispose de suffisamment de chambres pour les membres du conseil d'administration et du bureau de direction, les directeurs et les présidents des comités. En temps voulu, les personnes qui ont des chambres réservées, soit essentiellement les membres du bureau de direction, les directeurs et les présidents des comités, recevront un code qui leur permettra de s'inscrire au Banff Park Lodge. Ce code doit être utilisé exclusivement par la personne à laquelle il est envoyé. Ce code ne doit pas être partagé avec qui que ce soit.

La juge Danielle Dalton a également demandé à recevoir un courriel lui indiquant qui seront les directeurs des différentes provinces et des différents territoires qui assisteront au congrès d'octobre à Banff. La juge Karen Lische a demandé qu'une copie de ce courriel lui soit envoyée également afin qu'elle sache qui seront les directeurs à ce moment-là.

Enfin, la juge Danielle Dalton a indiqué que le Congrès 2019 à Banff offrira un excellent programme et qu'elle se réjouit à cette perspective.

#### **c. Congrès 2020 – Halifax, Nouvelle-Écosse**

Le juge Ted Tax a indiqué que le comité d'organisation du Congrès 2020 à Halifax travaille d'arrache-pied. Le congrès aura lieu du 15 au 18 septembre 2020. Le thème est « Tracez votre propre parcours ». L'assemblée générale annuelle du Congrès d'Halifax se tiendra le vendredi matin.

#### **d. Congrès 2021 – Saskatoon, Saskatchewan**

Le juge Sanjeev Anand a indiqué que le congrès se tiendra du 26 septembre au 2 octobre 2021. Le thème sera probablement « Le fond plutôt que la forme ». Ils sont en train d'explorer les hôtels éventuels pour le congrès et ils ont pu réserver la Galerie Remillard pour l'une des réceptions.

**e. Congrès 2022 – Ontario**

La juge Martha Zivolak a eu le plaisir d'annoncer que l'Ontario accueillera le congrès 2022 à l'automne. Les dates provisoires sont du 23 au 28 octobre 2022. La juge Zivolak a indiqué que le congrès se tiendrait probablement à Toronto. Pour l'instant, ils n'ont pas encore choisi l'hôtel ni le thème.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par le juge Ted Tax que les rapports sur les congrès soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

**25. QUESTIONS AUX MEMBRES DU BUREAU**

Le juge Marco LaBrie a demandé au juge Sanjeev Anand quelles sont les nouvelles au sujet de l'Institut national de la magistrature depuis la réunion du conseil d'administration du samedi 6 avril 2019. Le juge Sanjeev Anand a informé le conseil d'administration qu'à l'issue de la réunion du conseil d'administration d'hier, le bureau de direction de l'ACJCP a tenu une réunion. Le juge Theodore Tax a suggéré que le bureau de direction prenne contact avec l'INM. Le juge Sanjeev Anand a envoyé un courriel à la chef de la direction, Danielle May-Cuconato, et à la chef des affaires judiciaires, Adele Kent, pour demander une réunion le lundi 8 avril 2019. En très peu de temps, le bureau de direction a pu obtenir une réunion avec l'INM, au siège de l'INM à Ottawa, à midi, le lundi 8 avril 2019.

**26. AFFAIRES NOUVELLES**

Le juge Marco LaBrie a profité de l'occasion pour remettre à la juge Béatrice Clément un cadeau du bureau de direction en guise de remerciement pour s'être portée bénévole pendant de nombreuses années pour la réunion de printemps, lorsque celle-ci se tient à Montréal, et pour s'être occupée de la suite de réception.

Il n'y avait pas d'autres affaires nouvelles.

**27. LEVÉE DE SÉANCE**

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Jeffrey Lantz et APPUYÉ par la juge Béatrice Clément, que la séance du conseil d'administration soit levée. MOTION ADOPTÉE.

**La séance est levée à 10 h 22.**

## ANNEXE A

### Procès-verbal du forum des directeurs

Samedi 6 avril 2019

Hôtel Delta, Montréal, Québec

#### **Personnes présentes :**

Inez Cardinal, Saskatchewan (directrice)

Beatrice Clément, Québec (directrice)

Wynne Anne Trahey, Terre-Neuve et Labrador (directrice)

Ken Oliver, Nouveau-Brunswick (directeur)

Jeff Lantz, Île-du-Prince-Édouard (directeur)

Jean McBride, Manitoba (directrice)

Martin Tétreault, Québec (directeur observateur)

Marc Renaud, Québec (directeur de la cour municipale)

Sandra Chapman, Manitoba (directrice observatrice)

Mike Cozens, Yukon (directeur)

Martha Zivolak, Ontario (directrice)

Elizabeth Buckle, Nouvelle-Écosse (pour Laurie Halfpenny-MacQuarrie, directrice)

Gary Cornfield, Alberta (pour Ray Bodnarek, directeur)

Mayland McKimm, Colombie-Britannique (directeur)

Robert Gorin, Territoires du Nord-Ouest (pour Garth Malakoe, directeur)

Michelle Marquette, Saskatchewan (directrice observatrice)

Joe De Filippis, trésorier de l'ACJCP (présentation du budget)

## 1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU *QUORUM* ET ORDRE DU JOUR

La séance est déclarée ouverte à 11 h 34 par le juge Gary Cornfield, qui préside la réunion. Le quorum est atteint. L'ordre du jour est approuvé. La juge Elizabeth Buckle fait fonction de secrétaire.

## 2. RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le rapport du juge Joe De Filippis a été distribué auparavant. Le juge De Filippis explique qu'une précédente erreur dans le budget, liée au fait que certains postes budgétaires avaient été comptés deux fois a été découverte et corrigée. La position financière est bonne et nous accumulons une réserve. Nous avons un CPG supplémentaire de 100 000 \$.

Le juge De Filippis répond aux questions suivantes :

- La TVH? L'ACJCP paie la TVH, mais en tant qu'organisation « sans but lucratif », elle a droit à un remboursement en fonction du montant des revenus issus de subventions gouvernementales. Un remboursement portant sur trois ans a été demandé, mais il a tardé jusqu'à il y a un mois lorsque trois chèques totalisant 24 000 \$ ont été reçus.
- Réduction apparente des coûts de traduction? Aucune réduction. Cela semble être le cas en raison du moment de la préparation du budget.
- Réduction apparente des coûts de formation? Pas de réelle réduction. Les chiffres indiqués dans le précédent budget étaient supérieurs au montant réel en raison d'une erreur de double décompte.

Le Comité sur la formation a sollicité 10 000 \$ pour les dépenses éventuelles liées à la nécessité de déterminer les besoins des cours provinciales en matière de formation et d'étudier comment répondre à ces besoins, y compris les dépenses éventuelles du nouveau sous-comité. Le juge De Filippis recommande que cette demande soit approuvée.

**MOTION** : Il est proposé par la juge Jean McBride et appuyé par le juge Ken Oliver que le budget soit approuvé.



## **Discussion**

Un certain nombre de directeurs s'inquiètent du fait qu'un montant aussi important soit approuvé sans objectif précis. Il n'y a aucune inquiétude au sujet d'une utilisation abusive, mais des questions sont soulevées quant à savoir si cela est nécessaire et une discussion générale s'ensuit sur les utilisations éventuelles.

Le juge De Filippis explique que des postes budgétaires similaires sont en place pour d'autres comités (un montant inférieur pour le Comité sur la rémunération et un montant supérieur pour le projet de collecte de données). De plus, le Comité sur la formation obtiendrait l'approbation du bureau de direction avant de dépenser l'argent de cette réserve. Cela est destiné à fournir une certaine flexibilité.

Il est suggéré qu'on pourrait simplement donner au trésorier une réserve générale pour les dépenses discrétionnaires, mais le juge De Filippis estime qu'il est plus transparent de la relier à un poste particulier. Il est suggéré qu'on pourrait ajouter une note au poste budgétaire pour imposer des restrictions, mais il est convenu que, dans ce cas, il faudrait ajouter des restrictions similaires à des postes comparables pour d'autres comités.

**MOTION MODIFIÉE** : Il est proposé par la juge Jean McBride et appuyé par le juge Ken Oliver que le budget soit approuvé sous réserve de l'engagement du Comité sur la formation de demander l'approbation préalable du bureau de direction avant d'engager des dépenses à partir de la réserve de 10 000 \$.

**La motion est adoptée à l'unanimité** (le juge Buckle s'abstient, car il siège au sous-comité sur la formation).

### **3. MÉDAILLE DE L'ACJCP**

Le juge Robert Gorin explique que cette médaille récompense une contribution exceptionnelle à l'association. La recommandation du bureau de direction est de l'attribuer à David Walker. Le juge Walker a été directeur, membre du bureau de direction, président,

responsable du nouveau *Journal des juges*, membre du Comité sur la rémunération et vice-président du Comité sur la rémunération. Il a été un membre extrêmement précieux de l'ACJCP, souvent sollicité pour des conseils et très généreux de son temps.

**MOTION** : Il est proposé par le juge Robert Gorin et appuyé par le juge Ken Oliver que la recommandation du bureau de direction de décerner la médaille de l'ACJCP à David Walker soit adoptée.

### **Discussion**

Des éloges de tous à l'égard du juge Walker et un consensus unanime pour qu'il reçoive la médaille.

### **Motion adoptée à l'unanimité**

#### **4. DIRECTEURS OBSERVATEURS – Paiement des dépenses**

Le juge De Filippis explique que, dans la plupart des cas, les dépenses du directeur observateur sont payées par les associations régionales. Toutefois, ces dépenses ont parfois été payées par l'ACJCP et le juge De Filippis est conscient du fait qu'il n'a pas l'autorité de le faire et aimerait par conséquent recevoir des directives. À moins qu'on lui ordonne de payer les dépenses des directeurs observateurs, il cessera de les payer.

Si les directeurs sont d'accord, il suggère que le directeur observateur assiste à la réunion de printemps aux frais de l'ACJCP. Pour l'assemblée générale annuelle, il suggère que le directeur observateur soit l'un des délégués afin d'éviter d'encourir des dépenses supplémentaires pour une durée de cinq jours. Ils seraient subventionnés à titre de délégués pour la partie formation d'une durée de trois jours et éventuellement à titre de directeurs observateurs pour les journées de réunion supplémentaires.

Une discussion générale s'ensuit sur les difficultés de se mettre d'accord sur une formule qui serait équitable pour toutes les provinces, compte tenu des variations concernant la durée du mandat des directeurs et les pratiques au sujet de la participation des directeurs observateurs et de la définition de qui est un directeur observateur.

Il est convenu de reporter la discussion jusqu'après l'examen de la question de la durée du mandat des directeurs. En revenant sur ce sujet, il y aura une discussion approfondie sur la façon d'être équitable compte tenu des différents modèles provinciaux.

**MOTION** : Il est proposé par la juge Béatrice Clément et appuyé par le juge Mayland McKimm que l'ACJCP couvre les dépenses des directeurs observateurs pour la réunion de printemps du conseil et que chaque juridiction définisse le poste de directeur observateur.

**Discussion** :

Avantages et inconvénients discutés :

- Le Forum des directeurs accomplit un travail important et il est avantageux que des directeurs qui connaissent les gens, leur histoire et les travaux du Forum y participent.
- Des préoccupations sont soulevées au sujet du fait qu'un nombre accru de participants pourrait rendre la réunion difficile à gérer, entraîner des problèmes pratiques d'espace, des dépenses associées aux participants supplémentaires et une augmentation des cotisations à l'ACJCP.

Le juge Lantz demande que nous réclamions au juge De Filippis un devis des coûts avant d'aller plus loin.

Il est suggéré que les dépenses et le nombre des participants pourraient être réduits en rappelant aux comités qu'ils devraient envisager de ne pas assister à la réunion de printemps en personne, sauf en cas de nécessité.

La plupart des directeurs présents conviennent que la réunion de printemps devrait être axée sur la présence des directeurs et qu'il est important que les directeurs connaissent bien les enjeux.

**Le consensus est d'ajourner la motion à l'automne,**

**5. DURÉE DU MANDAT DES DIRECTEURS –Discussion et bilan dans l'ensemble du pays**

La question à débattre est l'importance de la continuité du rôle de directeur et la meilleure façon d'y parvenir.

**Qc** – Juge Clément : le Québec a opté pour un mandat de trois ans renouvelable. Le directeur devrait informer l'association à l'issue de deux ans s'il ne souhaite pas renouveler son mandat et, si c'est le cas, un directeur observateur sera nommé pour la dernière année.

**Qc (Juges municipaux)** – Juge Renaud : pas de mandat précis actuellement, mais il demandera à l'association un mandat de trois ans.

**Man.** – Juge McBride : le président et le vice-président participent traditionnellement aux réunions, l'association a donc prolongé le mandat du président à deux ans. Le président assistera aux réunions en compagnie du président sortant la 1<sup>re</sup> année, puis du vice-président la 2<sup>e</sup> année. Ainsi, chacun assisterait aux réunions pendant quatre ans.

**T.-N.-L.** – Juge Trahey : le bureau de direction a envisagé de modifier la durée du mandat à deux ans, mais ne peut pas soulever cette question avec l'association avant l'automne.

**Ont.** – Juge Zivolak : l'Ontario a assuré une continuité sans y penser – généralement le directeur est simplement réélu chaque année; il doit être membre du conseil d'administration de l'Ontario. Cela ne devrait pas poser problème d'établir une durée minimum garantie du mandat et sera voté la semaine prochaine.

**C.-B.** – Juge McKimm : le bureau de direction a convenu que le directeur serait un membre extraordinaire du bureau de direction et que son mandat serait de trois ans.

**Yn** – Juge Cozens : généralement un mandat de trois ans en raison de la rotation des tâches des juges.

**Sask.** – Juge Cardinal : la suggestion est un mandat de deux ans renouvelable pour deux autres années. Le représentant de l'ACJCP et le président de l'association assisteraient tous les deux aux réunions.

**T.N.-O.** – Juge Gorin : les directeurs ont tendance à rester en fonction pendant cinq ans ou plus.

**N.-É.** – Juge Buckle : le bureau de direction a accepté de créer un poste de membre extraordinaire assorti d'un mandat de deux ou trois ans, mais cela exige une modification de la constitution et ne pourra pas être réglé avant l'automne.

**Î.-P.-É.** – Juge Lantz : le juge Lantz restera directeur dans un avenir prévisible.

**N.-B.** – Juge Oliver : le président est également le directeur et le bureau de direction a accepté de prolonger le mandat du président à deux ans, mais cela ne pourra pas être approuvé avant la réunion de l'association à l'automne.

**Alb.** – Juge Cornfield : le président est aussi le directeur et son mandat est d'un an. Normalement, le vice-président assiste aux réunions en tant que directeur observateur, et ses dépenses sont payées par l'association. Cela a été discuté et ne changera pas.

**Le consensus** est que la continuité présente des avantages, mais que chaque province aborde cette question de différente manière – plusieurs provinces feront un rapport sur les détails après la réunion de leur association respective.

## **6. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES MÉDIAS SOCIAUX**

**MOTION** : Il est proposé par la juge McBride et appuyé par la juge Zivolak que les lignes directrices soient renvoyées aux associations en vue d'un rapport à l'automne.

**Pas de discussion sur la motion**

## **7. COMITÉ SUR L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE (CIJ) – Demande de directives**

Le juge McKimm signale qu'il s'inquiète du fait que le comité a été inactif et n'a pas de mandat clair.

Il est reconnu que ce comité est important étant donné que l'indépendance judiciaire fait l'objet d'attaques de nombreuses sources.

**MOTION** : Il est proposé par le juge Oliver et appuyé par la juge Zivolak que, compte tenu de l'importance de l'indépendance judiciaire, le CIJ soit reconstitué et que le juge McKimm assure un suivi auprès des membres actuels pour confirmer qu'ils continuent à s'y intéresser, demande aux associations provinciales de désigner des membres au besoin et fasse un rapport à la réunion d'automne au sujet de la composition et du mandat du comité.

**Pas de discussion sur la motion**

**Motion votée à l'unanimité**

**8. COMITÉ SUR LE DROIT – Proposition pour la Conférence pour l'harmonisation des lois**

Le juge Cornfield explique que le juge Hawkes, président du Comité sur le droit, a demandé l'autorisation de présenter une résolution à la Conférence pour l'harmonisation des lois afin de demander au gouvernement fédéral de prévoir un certain délai avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation en vue de la formation, de la mise en œuvre, etc.

Une discussion a lieu sur l'importance d'accorder du temps suffisant pour la formation de la magistrature et la mise en œuvre appropriée par l'administration des tribunaux, etc.

**MOTION** : Il est proposé par la juge Martha Zivolak et appuyé par la juge Wynne-Anne Trahey que le Comité sur le droit présente une résolution à la CHLC demandant au gouvernement fédéral de ne pas mettre en vigueur la législation lors de la sanction royale et de prévoir un délai raisonnable aux fins de la transition.

**Pas de discussion sur la motion**

**Motion adoptée à l'unanimité**

**9. PRIX DE LA JUSTICE DE L'ACJCP**

Le juge Cornfield sollicitera des suggestions des juges de l'Alberta pour déterminer le lauréat approprié.

**10. CONTENU DES RAPPORTS DES COMITÉS**

La juge Zivolak recommande de demander aux présidents des comités d'inclure la liste de leurs membres et les dates de leur mandat dans les rapports des comités. Tout le monde est d'accord.

**11. PARTICIPATION DES PRÉSIDENTS DE COMITÉ AUX RÉUNIONS**

Il est convenu que le juge Gorin rappellera aux présidents des comités l'accord précédent selon lequel ils ne devraient pas assister à la réunion de printemps, sauf en cas de nécessité.

**12. MOTION D'AJOURNEMENT à 13 h 45**